



**DECISION N°...61.../CSM/P/PM/2023 DU 28/07/2023...PORTANT
TABLEAU D'EQUIVALENCES ET CORRESPONDANCES DES GRADES**

Le Président de la Cour constitutionnelle, Président du Conseil Supérieur de la Magistrature ;

Vu la Constitution du 18 février 2006, telle que modifiée et complétée par la loi n°11/002 du 20 janvier 2011, spécialement en ses articles 149, 152, 153, 154 et 157 ;

Vu la Loi organique n°08/013 du 05 août 2008 portant organisation et fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature, spécialement en son article 18 ;

Vu le Règlement intérieur du Conseil Supérieur de la Magistrature spécialement en son article 41 ;

Vu l'Ordonnance n°21/116 du 17 juillet 2021 portant nomination des membres de la Cour constitutionnelle ;

Vu l'Ordonnance n°22/64 du 22 juin 2022 portant investiture du Président de la Cour constitutionnelle ;

Vu l'Ordonnance n°16/070 du 22 août 2016 portant dispositions relatives au statut particulier des membres de la Cour constitutionnelle en ses articles 13 al 1 et 2, et 14 al 1^{er} ;

Vu la loi organique n°06/020 du 10 octobre 2006 portant statut des magistrats telle que modifiée et complétée par la loi organique n°15/014 du 1^{er} août 2015, spécialement en son annexe ;

Vu la Loi organique n°16/027 du 15 octobre 2016 portant organisation, compétence et fonctionnement des juridictions de l'ordre administratif, en son article 26 al 2 ;

Vu la circulaire n°002/ME/MIN.BUDGET/2023 du 22 juin 2023 contenant les instructions relatives à l'élaboration de la loi des finances de l'exercice 2024 ;

Sur proposition du Bureau du Conseil Supérieur de la Magistrature ; Considérant la nécessité et l'urgence ;

DECIDE

Article 1^{er} :

Le tableau d'équivalences et correspondances des grades au sein du pouvoir judiciaire se présente comme suit :

1. Des membres des hautes juridictions et Parquets y rattachés

N°	Fonction	Equivalence
01	Président Cour Constitutionnelle	Hors échelon
02	Premier Président Cassation/Conseil d'Etat/Haute Cour Militaire/Procureur Général et Auditeur Général	Premier Ministre
03	Juge à la Cour constitutionnelle	Hors échelon
04	Premier Avocat Général et Avocat Général près la Cour constitutionnelle	Hors échelon
05	Président/Premier Avocat Général	Vice-Premier Ministre
06	Conseiller/Avocat Général	Ministre d'Etat

2. Des Magistrats civils et militaires 4^{ème} – 9^{ème} catégories

N°	Catégories	Equivalence
1	4 ^{ème} catégorie	Secrétaire Adj. du Gouvernement
	Premier Président de la Cour d'Appel ;	
	Procureur Général près la Cour d'Appel ;	
	Premier Président de la Cour Militaire ;	
2	5 ^{ème} catégorie	Secrétaire Général
	Auditeur Militaire Supérieur ;	
	Président de la Cour d'Appel ;	
	Avocat Général ;	
3	6 ^{ème} catégorie	Directeur Général
	Président de la Cour Militaire ;	
	Avocat Général Militaire	
	Conseiller à la Cour d'Appel ;	
4	7 ^{ème} catégorie	Dircaba des Ministres, Conseiller du Premier Ministre
	Substitut du Procureur Général ;	
	Conseiller à la Cour Militaire ;	
	Substitut de l'Auditeur Supérieur ;	
5	8 ^{ème} catégorie	Directeur
	Président du Tribunal de Grande Instance ;	
	Procureur de la République ;	
	Président du Tribunal Militaire de Garnison ;	
6	9 ^{ème} catégorie	Chef de Division
	Auditeur Militaire de Garnison ;	
	Juge au Tribunal de Grande Instance ;	
	Premier Substitut du Procureur de la République ;	
	Juge au Tribunal Militaire de Garnison ;	
	Premier Substitut de l'Auditeur Militaire de Garnison ;	
	Juge de paix ;	
	Substitut du Procureur de la République ;	
	Substitut de l'Auditeur Militaire de Garnison.	



3. Des cabinets des Chefs de hautes juridictions et d'offices

N°	Fonction	Equivalence de grade
01	Directeur de Cabinet	Ministre
02	Directeur de Cabinet Adjoint	Ministre Délégué
03	Conseillers Principaux	Vice-Ministre
04	Conseillers	Dircab/Ministre
05	Secrétaire Particulier	Directeur
06	Assistants	Chef de Division
07	Chargé de Mission	Chef de Division
08	Chargé d'Etudes	Chef de Division
09	Sous-Gestionnaire des Crédits	Chef de Division
10	Contrôleur Budgétaire affecté	Chef de Division
11	Expert Marché Public	Chef de Division
12	Comptable Public Principal	Chef de Bureau
13	Secrétaire de Cabinet	Chef de Bureau
14	Chef du Protocole d'Etat	Chef de Bureau
15	Intendant	Chef de Bureau
16	Attachés de Presse	Chef de Bureau
17	Secrétaire cabinet adjoint	ATA 1
18	Secrétaire du Dircab	ATA 1
19	Chef du Protocole Adjoint	ATA 1
20	Chargé du Protocole	ATA 1
21	Intendant adjoint	ATA 1
22	Intendant adjoint/carburant	ATA 1
23	Comptables subordonnés	ATA 1
24	Operateurs de Saisies	ATA 1
25	Maintenanciers	ATA 1
26	Chargés des courriers	ATA 2
27	Hôtesses	ATA 2
28	Gardes rapprochés	AGA 1
29	Chauffeurs	AGA 1
30	Huissiers	AGA 2
31	Nettoyeurs	AA 1
32	Jardiniers	AA 1

4. Des cabinets des Juges à la Cour constitutionnelle/Président des Sections Conseil d'Etat

N°	Fonction	Equivalence de grade
01	Chef de Cabinet	Vice-Ministre
02	Chef de Cabinet Adjoint	Dircaba Ministre
03	Conseillers	Directeur
04	Chargé de Mission	Chef de Division
05	Chargé d'Etudes	Chef de Division
06	Secrétaire Particulier	Chef de Division
07	Secrétaire	Chef de Bureau
08	Opérateurs de saisies	AGB 1
09	Hôtesses	AGB 2
10	Chauffeurs	AGB 2

5. Des Cabinets des Hauts Magistrats : Président/Premier Avocat Général et Conseiller/Avocat Général

N°	Fonction	Equivalence de grade
01	Conseiller	Directeur
02	Chargé d'Etudes	Chef de Division
03	Secrétaire	Chef de Bureau
04	Chauffeur	AGA 1
05	Attaché de Sécurité	AGA 1

6. Du Cabinet du Secrétaire Permanent/CSM

N°	Fonction	Equivalence de grade
01	Conseiller	Directeur
02	Assistant	Directeur
03	Chargé d'Etudes	Chef de Division
04	Sous-Gestionnaire	Chef de Division
05	Secrétaire	Chef de Bureau
06	Chargé de Protocole	ATA 1
07	Opérateur de saisies	ATA 1
08	Chargé des courriers	ATA 2
09	Hôtesse	ATA 2
10	Garde rapproché	AGA 1
11	Chauffeur	AGA 1

7. Du Cabinet de l'Inspecteur Général de Services Judiciaires

N°	Fonction	Equivalence de grade
01	Conseiller Principal	Vice-Ministre
02	Conseiller	Directeur
03	Chargé d'Etudes	Chef de Division
04	Secrétaire	Chef de Bureau
05	Chargé de Protocole	ATA 1
06	Opérateur de saisies	ATA 1
07	Chargé des courriers	ATA 2
08	Hôtesse	ATA 2
09	Garde rapproché	AGA 1
10	Chauffeur	AGA 1
11	Nettoyeur	AA 1

Article 2 :

Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires à la présente décision.

Article 3 :

Le Secrétaire Permanent du Conseil Supérieur de la Magistrature est chargé de l'exécution de la présente décision qui sort ses effets à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 28 JUL 2023

